

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 6 février 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Éric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

PRÉSENTS : GARRET Jean-Éric – BIGAY Thierry – NAVOSAD Amandine – BELLERITZ Jean-Yves - BONJEAN Florence – CORROIS Laurent - COURTY Chantal – LEFORT Jérôme - MERLE Jean-Marcel – OLLIVIER Joël – POILLERAT Caroline

ABSENTS ayant donné procuration : PONSON Damien (procuration à NAVOSAD Amandine) - GOETZ Marie-Laure (procuration à GARRET Jean-Éric)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : NAVOSAD Amandine

MODIFICATION STATUTS TERRITOIRE ENERGIE

Territoire Energie du Puy-de-Dôme, auquel la Commune adhère, modifie ses statuts. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de Territoire Energie du Puy-de-Dôme.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	- 142 695,61€
Dépenses d'investissement	314 550,15€
Recettes d'investissement	412 243,48€
Résultat de l'exercice	+97 693,33€
Résultat à affecter (001)	45 002,28€
Restes à réaliser 2022	+6 893,00€
Résultat de clôture à affecter (002)	16 176,28€

Besoin de financement (1068)	51 895,28€
------------------------------	------------

FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	/
Dépenses de fonctionnement	377 440,03€
Recette de fonctionnement	445 511,59€
Résultat de l'exercice	+68 071,56€
Résultat de clôture	68 071,56€

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	+29 073,01€
Dépenses d'investissement	45 404,10€
Recettes d'investissement	50 680,97€
Résultat de l'exercice	+5 276,87€
Résultat de clôture à affecter (001)	+34 349,88€

FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	+32 902,84€
Dépenses de fonctionnement	92 992,77€
Recettes de fonctionnement	106 897,94€
Résultat de l'exercice	+13 905,17€
Résultat de clôture à affecter (002)	+46 808,01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif pour le budget principal et le budget eau-assainissement année 2022 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ANNEE 2022 DRESSES PAR MR MASSON LAURENT TRESORIER

Après s'être fait présenter le budget général et le budget eau assainissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion, pour l'exercice 2022, validés par le Trésorier, visés et certifiés conformes par le Maire, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 13 avril 2023.

Le Président, J.E. GARRET



La Secrétaire, Amandine NAVOSAD